

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 janvier 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Duprey

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 12-01 du 26 janvier 2023

**NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN –  
APPROBATION DE LA CONVENTION LOCALE PLURIANNUELLE DES  
PROJETS D'INTÉRÊT NATIONAL DE SAINT-OUEN CORDON ET VIEUX-SAINT-  
OUEN À SAINT-OUEN-SUR-SEINE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

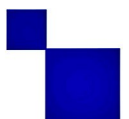
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention locale pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des quartiers Cordon et Vieux Saint-Ouen à conclure entre le Département de la Seine-Saint-Denis, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'État, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la commune de Saint-Ouen-sur-Seine, la société d'économie mixte Semiso, le bailleur Antin Résidences, Action Logement Services et sa foncière Logement, la Banque des Territoires, la Région Île-de-France ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention locale pluriannuelle au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Bouamrane*

Maire de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine et signataire de la convention

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*